



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Utilisation de la dotation annuelle au titre des frais de représentation

Question écrite n° 28679

Texte de la question

M. Régis Juanico attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, sur l'utilisation de sa dotation annuelle au titre des frais de représentation. En réponse à la question écrite n° 22724 de Mme la députée Aude Bono-Vandorme relative aux frais de représentation de Mme la secrétaire d'État, il a été expliqué qu'il n'existe pas de document établissant les détails d'utilisation de cette dotation et que les fonctionnalités qu'offre le logiciel Chorus ne permettent pas de les obtenir selon un traitement automatisé d'usage courant. Pourtant, M. le ministre de l'action et des comptes publics, auquel il a été posé la même question (questions n° 22730 et n° 21305) concernant ses propres frais de représentation est parvenu, pour sa part, à répondre que « pour l'année 2018, les frais de représentation du cabinet du ministre de l'action et des comptes publics d'un montant total de 137 237 euros se sont répartis selon les natures de dépenses suivantes (doctrine du Secrétariat général du Gouvernement) : - les frais de réception d'un montant de 16 400 euros ; - les frais de restauration d'un montant de 112 689 euros ; - les décorations florales d'un montant de 2 794 euros ; - les cadeaux protocolaires d'un montant de 5 354 euros ». Il voudrait comprendre en quel sens ce qui est possible pour M. le ministre de l'action et des comptes publics ne l'est pas pour les autres membres du Gouvernement à qui cette demande a été adressée, sauf à vouloir perpétuer l'ancien monde du « secret dépense ».

Données clés

Auteur : [M. Régis Juanico](#)

Circonscription : Loire (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28679

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : [Égalité femmes hommes et lutte contre les discriminations](#)

Ministère attributaire : [Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 26 octobre 2020

Question publiée au JO le : [21 avril 2020](#), page 2920

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)